



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des finances

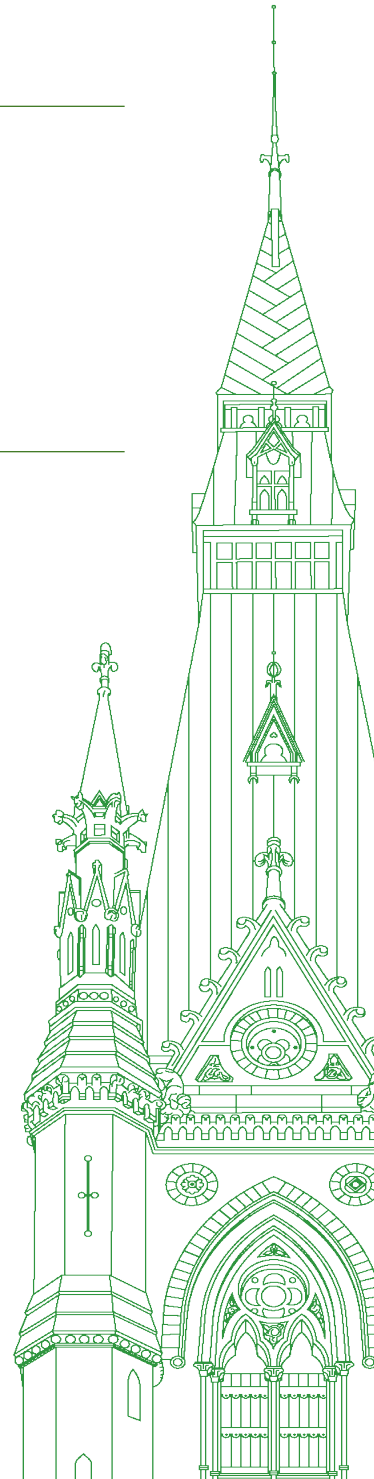
TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 056

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le jeudi 9 juin 2022

Président : M. Peter Fonseca



Comité permanent des finances

Le jeudi 9 juin 2022

• (1620)

[Traduction]

Le président (M. Peter Fonseca (Mississauga-Est—Cooksville, Lib.)): La séance est ouverte.

Bienvenue à la 56^e réunion du Comité permanent des finances de la Chambre des communes. Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité entreprend son étude portant sur l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada.

La réunion d'aujourd'hui se déroule en format hybride, conformément à l'ordre de la Chambre du 25 novembre 2021. Les députés assistent à la réunion en personne dans la salle, ou à distance à l'aide de l'application Zoom. Conformément à la directive du Bureau de régie interne du 10 mars 2022, toutes les personnes qui assistent à la réunion en personne doivent porter un masque, à l'exception des députés qui sont à leur place pendant les délibérations.

J'aimerais formuler quelques commentaires à l'intention des témoins et des députés.

Veillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Pour les personnes qui participent par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro, et veuillez le mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas. Les personnes qui participent à cette réunion par Zoom peuvent accéder au service d'interprétation. Vous avez le choix, au bas de votre écran, entre l'audio du parquet, l'anglais ou le français. Pour les personnes présentes dans la salle, vous pouvez utiliser l'oreillette et sélectionner le canal souhaité.

Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence. Les députés présents dans la salle qui souhaitent prendre la parole devront lever la main. Les députés qui participent par Zoom devront utiliser la fonction « Lever la main ». Le greffier et moi-même gérons l'ordre de parole du mieux que nous le pourrions. Nous vous remercions de votre patience et de votre compréhension à cet égard.

J'aimerais maintenant accueillir nos témoins de la première heure. Nous recevons John Graham, président et chef de la direction de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada. Il est accompagné de Michel Leduc, directeur général principal et chef mondial, Affaires publiques et communications.

Monsieur Graham, je vous offre maintenant la possibilité de présenter votre déclaration préliminaire aux députés.

M. John Graham (président et chef de la direction, Office d'investissement du Régime de pensions du Canada): Bon après-midi, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du Comité.

[Français]

Je m'appelle John Graham et je suis le président et chef de la direction d'Investissements RPC. Je suis accompagné de mon collègue M. Michel Leduc, le directeur général principal et chef mondial d'Affaires publiques et communications.

C'est la première fois que je fais une allocution devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes. Avant de commencer, je voudrais vous remercier de votre invitation à comparaître. Je me réjouis à l'idée de discuter avec vous aujourd'hui.

La transparence est le fondement de la confiance du public. Même si elle est une entreprise commerciale, notre organisation est définie par son objectif public, qui est d'aider à la sécurité de la retraite de 21 millions de cotisants et de bénéficiaires canadiens.

La responsabilité publique est au cœur de nos activités. Nous surpassons les exigences prescrites par la loi pour nous assurer que le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les Canadiens sont bien au courant de nos activités. La séance d'aujourd'hui en est un bon exemple.

Avant de passer aux questions, j'aborderai brièvement le rendement de notre Fonds au cours du dernier exercice, et je vous ferai part de quelques faits concernant son exploitation.

[Traduction]

Investissements RPC est l'organisation professionnelle de gestion de placements qui gère les actifs du Régime de pensions du Canada (RPC). Nous investissons dans des actions de sociétés ouvertes et de sociétés fermées, des biens immobiliers, des infrastructures et des titres à revenu fixe partout dans le monde. Nos activités sont régies par une loi fédérale, la Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, qui a été adoptée par le Parlement en 1997. Les décisions prises par les décideurs politiques de l'époque ont permis à notre organisation de devenir ce qu'elle est aujourd'hui.

Nous exerçons nos activités dans un but précis: maximiser les rendements tout en évitant les risques de perte injustifiés et en tenant compte des facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur la capitalisation du régime. Les actifs sont strictement dissociés des fonds publics et sont gérés par des professionnels dans le but exclusif de verser des prestations aux cotisants.

Investissements RPC exerce ses activités sans lien de dépendance avec les gouvernements fédéral et provinciaux, sous la surveillance d'un conseil d'administration professionnel indépendant et chevronné. Toute modification de la Loi sur notre office requiert le consentement d'au moins les deux tiers des provinces participantes, qui représentent les deux tiers de la population. Notre structure de gouvernance et la clarté de notre mandat sont reconnues à l'échelle internationale en tant que modèles à suivre en matière de saine gestion des régimes de retraite nationaux.

Nous créons de la valeur pour la caisse en ayant recours à une stratégie de gestion active. Notre stratégie de placement est structurée de manière à résister à diverses conditions économiques et boursières. La diversification contribue à atténuer les risques liés à l'exposition au marché canadien du RPC, le Canada étant le seul pays d'où proviennent les cotisations. Néanmoins, nous surpondérons fortement le Canada, compte tenu de sa part du PIB mondial et des marchés financiers. Nous continuerons de le faire en raison de notre excellente connaissance du marché canadien.

Nous reconnaissons que la gestion active n'est pas une stratégie simple ni peu coûteuse. Chaque dollar de dépenses est un dollar non investi. La gestion des coûts et la divulgation sont des éléments essentiels de notre responsabilité publique.

Près de 25 ans après le premier apport de 12 millions de dollars de cotisations à investir, la caisse totalise plus de 500 milliards de dollars. Lorsque nos activités ont démarré en 1999, les actifs étaient concentrés au Canada et gérés selon une stratégie passive; d'après les projections, la caisse ne devait pas atteindre ce cap avant 2028. Depuis, notre organisation investit dans plus de 50 pays; le bénéfice net cumulatif de la caisse, déduction faite de tous les coûts, s'élève à 378 milliards de dollars.

Le dernier exercice d'Investissements RPC, clos le 31 mars dernier, a affiché une bonne tenue malgré la turbulence des marchés au quatrième trimestre. Nous avons inscrit un rendement nominal net de 6,8 % et les actifs de la caisse sont passés de 497 milliards de dollars à 539 milliards de dollars. La volatilité des actions de sociétés ouvertes, qui a atteint des niveaux inégalés depuis le début de la pandémie, a plombé les rendements dégagés au cours des neuf premiers mois. Les cours obligataires ont également baissé à un rythme sans précédent depuis plus de 40 ans.

Aux effets tenaces de la pandémie s'ajoutent les répercussions de la guerre en Ukraine, dont les ondes de choc continuent de se faire sentir dans le monde entier. Au Canada, nous sommes nombreux à être profondément touchés par cette tragédie. Nous sommes de tout cœur avec le peuple ukrainien.

En dépit des conditions économiques et géopolitiques défavorables, notre portefeuille diversifié a démontré sa résilience puisque son rendement a distancé l'indice de référence. L'indice de référence rend compte des résultats possibles avec une stratégie de placement passive, peu coûteuse.

Depuis 2006, notre stratégie de gestion active a dégagé 41 milliards de dollars de bénéfice additionnel. Depuis le début de l'exercice en cours, les placements en gestion active dans le capital-investissement, les infrastructures, l'immobilier et les titres de créance ont le plus contribué au rendement global de la caisse.

Comme le RPC a été conçu pour les générations à venir, son rendement à long terme prime sur toute autre considération. Dans cet esprit, la caisse a enregistré un rendement nominal sur 10 ans de

10,8 % et a inscrit pendant la même période un bénéfice net cumulatif de 329 milliards de dollars. Tous nos résultats sont indiqués après déduction des coûts.

Cette année, nous avons nommé notre première cheffe du développement durable, dont le rôle consiste à intégrer une approche d'investissement durable à l'échelle de l'organisation en donnant priorité aux changements climatiques. Cette nomination fait suite à notre engagement à rendre notre portefeuille carboneutre d'ici 2050. Dans un premier temps, nous ferons croître nos investissements dans les actifs verts et liés à la transition pour qu'ils représentent en gros le double de leur niveau actuel d'ici 2030.

Dans le cadre d'une annonce antérieure, nous avons clairement indiqué qu'un désinvestissement généralisé n'était pas, selon nous, envisageable. Nous sommes allés plus loin et avons annoncé une stratégie de décarbonation visant expressément à soutenir et faire intervenir des entreprises qui innoveront et mettront au point de nouvelles technologies dans le but de réduire leurs émissions de GES. Lorsque nous mettons en doute la volonté d'une entreprise de mener à bien ses plans de décarbonation, nous n'hésiterons pas à nous départir de son titre. Selon nous, l'approche constructive que nous adoptons globalement pour participer à la transition est plus efficace que le désinvestissement du point de vue de l'atteinte de la carboneutralité à l'échelle mondiale.

Ces mesures s'appuient sur les efforts déployés depuis plus de dix ans par notre organisation pour intégrer davantage les risques et les occasions associés aux changements climatiques dans le processus décisionnel. Nous avons mis en place un programme exhaustif pour faire en sorte que l'évaluation des changements climatiques soit intégrée dans nos processus de placement. Nos activités de mobilisation auprès des sociétés en portefeuille et l'influence que nous exerçons par le vote par procuration les incitent à améliorer leurs pratiques en matière de changements climatiques. De plus, nous exerçons des pressions sur le marché en faveur du renforcement des normes et de la divulgation de l'information.

Nous estimons que la violation des droits de la personne figure parmi les méfaits les plus graves et les plus indéfendables attribués aux grandes sociétés. L'inertie à l'égard des enjeux des droits de la personne fait partie des principales raisons pour lesquelles nous refusons d'investir dans une entreprise. À notre avis, les perspectives de réussite des entreprises qui font respecter les droits de la personne sont meilleures. Nous renforçons nos systèmes et nos processus pour saisir l'exposition, tant directe qu'indirecte, aux sociétés qui ne font pas respecter les droits de la personne. Cela comprend la manière dont ces sociétés gèrent ces problèmes potentiels dans leurs chaînes d'approvisionnement.

● (1625)

[Français]

Il y a 25 ans, les parlementaires ont décidé de créer notre institution afin qu'elle serve en tant que gestionnaire de placements de la caisse du RPC. Nos 2 000 professionnels de calibre mondial, répartis dans neuf bureaux à l'échelle internationale, sont dévoués et motivés par notre mission. Ils ont fait leurs preuves en matière de rendement des placements et d'excellence opérationnelle. Nous nous engageons à poursuivre notre croissance et à aider les bénéficiaires actuels et futurs.

C'est un honneur pour moi d'occuper ce poste, et je suis enthousiaste à l'égard de ce que l'avenir nous réserve.

Cela étant dit, c'est avec plaisir que nous répondrons à vos questions.

[Traduction]

Merci.

Le président: Merci, monsieur Graham et monsieur Leduc. Merci pour le travail que vous faites pour les pensions des Canadiens. Je sais que les députés auront beaucoup de questions à vous poser.

Nous allons entamer la période de questions. Au premier tour, chaque parti aura jusqu'à six minutes pour poser des questions.

Nous commencerons par les conservateurs; j'invite M. Chambers à prendre la parole pour six minutes.

M. Adam Chambers (Simcoe-Nord, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Bienvenue à M. Graham et à M. Leduc. C'est un plaisir de vous avoir avec nous.

Monsieur Graham, puisque c'est la première fois que nous nous rencontrons, félicitations pour votre nomination. De toute évidence, vous devez être très fier de diriger cette importante organisation sur laquelle de nombreux Canadiens comptent pour la sécurité de leur retraite, mais aussi, qui est très bien vue dans le monde entier en matière de régimes de retraite.

Dans votre déclaration préliminaire, vous avez parlé un peu de structure et de gouvernance et un peu d'indépendance. Je me demande si vous pourriez nous parler un peu plus de l'importance de l'indépendance pour prendre des décisions d'investissement. Dans le climat politique actuel, on demande souvent aux gestionnaires des régimes de retraite, entre autres, de changer leurs décisions d'investissement en fonction de facteurs politiques, plutôt que de simplement prendre de bonnes décisions d'investissement dans un horizon à long terme, comme vous l'avez exposé.

● (1630)

M. John Graham: Je qualifierais l'indépendance d'essentielle. Nous n'avons qu'une obligation fiduciaire, celle de maximiser le rendement sans risque de perte induite, en tenant compte des facteurs qui ont une incidence sur le financement du régime. Il y a 2 000 professionnels au sein de notre organisation qui se concentrent sur le rendement des investissements, sur le meilleur rendement possible des investissements pour les cotisants et les bénéficiaires.

Cette indépendance nous permet d'être une organisation d'investissement de calibre mondial. Nous sommes un régime de retraite. Nous sommes un organisme d'investissement. Nous ne sommes pas un fonds souverain. Nous sommes en mesure de prendre des décisions d'investissement dans le seul intérêt des cotisants et des bénéficiaires.

M. Adam Chambers: Vous venez de mentionner les fonds souverains. Je crois savoir que l'OIRPC bénéficie d'une exemption aux États-Unis grâce à son indépendance, qui la distingue des fonds souverains.

Pouvez-vous nous expliquer brièvement en quoi cette distinction est importante pour conserver cette exemption?

M. John Graham: Investissements RPC est un investisseur exempté aux États-Unis par le CFIUS. Cela nous permet d'être actifs sur de nombreux marchés différents, tant du côté privé que du côté public, et d'être traités à bien des égards comme un investis-

seur national aux États-Unis, sans avoir à nous soumettre à un examen de sécurité nationale. Les États-Unis sont notre plus grand marché. C'est le plus grand marché dans lequel nous investissons. Cela nous permet de fonctionner en grande partie comme un investisseur national.

M. Adam Chambers: Il y a une mesure que le gouvernement aime souvent utiliser — les gouvernements, de toutes allégeances, d'ailleurs —, soit le concept du « ratio de dette nette au PIB ». Cette mesure inclut les actifs du RPC.

Cette mesure signifie-t-elle qu'il y a un peu moins d'indépendance entre le RPC et le gouvernement? Est-ce que cela pourrait poser problème, quand on évoque ce ratio et la façon dont le Canada se porte, si nous obtenons une exemption en fonction du degré d'indépendance de l'Office?

M. John Graham: Notre indépendance est assez claire, et les fonds sont là dans le seul but de verser des prestations. Ce sont des fonds distincts.

Pour ce qui est des règles comptables précises régissant comment ils sont comptabilisés, je ne suis pas très au courant. Les fonds que gère Investissements RPC ne servent qu'à verser des prestations.

M. Adam Chambers: Notre position serait que ces actifs ne peuvent pas être utilisés ou qu'ils sont réservés pour le gouvernement et pour les retraités.

C'est peut-être une question plus générale. Les grands FNB passifs ont maintenant le contrôle sur un grand nombre de titres avec droit de vote et de titres cotés en bourse dans le monde entier, mais surtout sur les marchés nord-américains.

Pensez-vous que ces FNB devraient conserver le pouvoir de voter lors des assemblées d'actionnaires et d'exercer une si grande influence? Je pense à l'influence politique, ou aux vents politiques qui soufflent parfois, sous l'effet de ces grands FNB, sur les sociétés en Amérique du Nord.

M. John Graham: Je peux peut-être vous expliquer comment nous voyons le vote par procuration. Nous publions d'ailleurs sur notre site Web nos principes de vote par procuration. En tant que gestionnaire actif, en tant que fiduciaire, nous estimons important d'exercer notre droit de vote par procuration.

Nos politiques et nos principes sont très clairs, ils sont tous fondés sur la création de valeur. Quelles que soient les mesures ou les catégories, ils sont tous vraiment axés sur ce qui peut créer de la valeur, de la valeur à long terme pour les entreprises, selon nous.

Je ne ferai pas de commentaires sur les FNB en particulier, mais pour nous, en tant que gestionnaire actif, nous pensons qu'il est important d'exercer notre droit de vote par procuration, et nous sommes très transparents sur notre site Web quant à la façon dont nous allons voter.

M. Adam Chambers: Je vous remercie beaucoup.

J'ai une dernière question à poser pendant les 30 dernières secondes qu'il me reste. Évidemment, il y a beaucoup de voix critiques dans la discussion entre l'investissement actif et l'investissement passif. Il y a des régimes de retraite aux États-Unis fondés principalement sur une stratégie passive. Pouvez-vous nous parler très brièvement de la façon dont vous gérez les frais de personnel et peut-être de la façon dont vous les évaluez pour savoir si les Canadiens tirent la pleine valeur de la gestion active?

• (1635)

M. John Graham: Oui, c'est assurément une question importante quand on pense à la gestion active. Comme je l'ai dit dans ma déclaration préliminaire, la gestion active n'est pas la formule la moins chère. À notre avis, c'est ce qui génère le plus de valeur, et nous sommes là pour optimiser le rendement sans risque de perte induite pour les cotisants et les bénéficiaires. Nous sommes très conscients du fait que chaque dollar que nous dépensons en frais est un dollar qui n'est pas dans les fonds à investir.

Lorsqu'on a décidé d'opter pour la gestion active, on a estimé qu'Investissements RPC jouirait de certains avantages comparatifs. Nous avons le volume. Nous avons l'horizon temporel. Nous avons la certitude des actifs, ce qui permet à l'organisation d'être concurrentielle sur les marchés financiers mondiaux. Jusqu'à présent, cette stratégie s'est avérée fructueuse. Depuis le début de la gestion active, nous avons obtenu 41 milliards de dollars de valeur ajoutée, pour ainsi dire. Ce sont des fonds qui sont dans le portefeuille et qui n'y seraient pas si nous n'avions pas choisi la gestion active.

Quand nous réfléchissons aux dépenses, nous y pensons beaucoup du point de vue du rendement de l'investissement, nous pensons à la façon dont nous devons allouer nos ressources internes, afin de les allouer à des activités qui génèrent de la valeur pour optimiser la valeur ajoutée et le rendement.

M. Adam Chambers: Merci, monsieur Graham.

Le président: Merci, monsieur Chambers et monsieur Graham.

Nous passerons maintenant aux libéraux. M. Baker dispose de six minutes.

M. Yvan Baker (Etobicoke-Centre, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci à vous deux d'être ici aujourd'hui. Avant de passer à mes questions, je dirai simplement, monsieur Graham, que c'est un plaisir d'avoir la chance de vous interroger. Je vous remercie d'être ici. J'ai eu le plaisir de rencontrer certains de vos représentants, qui ont parlé un peu des sujets que vous avez abordés, et je me réjouis d'avoir cette conversation avec vous.

Je dois dire qu'un certain nombre d'anciens collègues de l'un de mes anciens employeurs, le Boston Consulting Group, se sont joints à votre entreprise, à l'OIRPC, et je pense que vous avez de la chance de bénéficier également de leur expertise.

Ma première question porte sur le contexte dans lequel nous nous trouvons à l'échelle mondiale. Il y a la pandémie, il y a encore la pandémie et il y a la guerre en Ukraine. Pouvez-vous nous parler un peu de la façon dont le régime de pensions est touché par ces forces macroéconomiques et de la façon dont vous avez dû adapter votre gestion en conséquence?

M. John Graham: L'une des clés, et j'en ai parlé un peu dans ma déclaration préliminaire, c'est la diversification. L'organisation a décidé, il y a des années, qu'il était important et avisé pour la création de valeur à long terme d'avoir un portefeuille diversifié, d'avoir un portefeuille diversifié au chapitre des catégories d'actifs et un portefeuille diversifié géographiquement. Cela nous permet d'avoir accès aux sources de croissance mondiale, d'avoir un portefeuille plus diversifié et d'être à l'affût des occasions de générer de la valeur ajoutée. Plus le fonds grossit, plus il devient primordial de disposer d'une empreinte mondiale, de capacités mondiales et de relations mondiales.

Je pense qu'on peut dire qu'à l'heure actuelle, quand ils essaient de faire des projections, l'un des plus grands défis auxquels seront confrontés les investisseurs institutionnels consiste à naviguer dans le paysage géopolitique. Vous avez souligné quelques-uns des défis actuels. Nous avons un portefeuille diversifié, avec des investissements dans toutes les grandes régions du monde et la capacité d'injecter du capital là où nous voyons les meilleures possibilités, mais comme je l'ai mentionné, je pense que pour les investisseurs, l'un des grands défis à venir est de naviguer dans le paysage géopolitique.

M. Yvan Baker: Permettez-moi de développer ce point.

Si nous pensons à certains des risques à venir, il pourrait y avoir de futures pandémies. Nous n'en avons pas encore fini avec la COVID, donc nous ne savons pas jusqu'où cela va aller, même si nous espérons que la pandémie touche à sa fin. Il y a les changements climatiques, et vous en avez parlé dans votre exposé. À mon avis, il y a un risque de guerres futures, surtout si le monde ne tient pas tête à Vladimir Poutine en ce qui concerne ses agissements en Ukraine. En effet, le fait de ne pas réagir adéquatement pourrait encourager d'autres personnes à faire de même ou la Russie à en faire davantage.

Quelle est l'importance, selon vous, de ces risques et d'autres risques auxquels nous n'avons peut-être pas été confrontés dans la même mesure au cours des décennies précédentes? Comment les atténuez-vous? Mes concitoyens surveillent cela. Comment peuvent-ils savoir si leurs pensions sont en sécurité?

M. John Graham: Je reviendrai sur deux points que nous avons déjà abordés. L'un est la diversification et la capacité de diversifier en fonction des classes d'actifs et des zones géographiques.

L'autre, que nous venons d'aborder, est la gestion active et l'importance de la gestion active: l'importance d'avoir développé les capacités à travers les classes d'actifs, à travers les zones géographiques, et d'avoir les relations et les infrastructures nécessaires pour investir dans tous ces différents domaines. À l'avenir, je pense que la valeur de la gestion active sera encore plus grande en raison de l'importance d'être en mesure de naviguer au milieu de tous ces risques.

• (1640)

M. Yvan Baker: Quand vous dites « gestion active », pour les gens qui nous regardent à la maison, ce que je comprends, c'est que vous ne vous contentez pas d'investir dans ce que la plupart des gens jugeraient un placement passif, quelque chose comme un fonds commun de placement. J'ai raison? Il s'agit de quelque chose où vous placez de l'argent et vous vous attendez à ce qu'il fructifie à long terme.

Ici, vous achetez et vendez activement des actifs. Est-ce le sens de la gestion active pour vous?

M. John Graham: Oui, par gestion active, j'entends le choix des titres. Nous cherchons les meilleures occasions à l'échelle du globe, les meilleures sociétés et les meilleurs actifs dans lesquels investir.

Nous abordons la constitution du portefeuille de façon très très générale, sans trop de restrictions quant aux catégories d'actifs et aux régions; nous suivons une idée générale pour constituer le portefeuille, un actif à la fois, soit trouver les meilleures sociétés et les meilleurs actifs dans lesquels investir.

Il y a aussi un autre volet à cela, soit être un propriétaire dynamique de ces actifs et profiter d'occasions intéressantes pour créer de la valeur au sein des sociétés afin d'en tirer plus et, comme nous en avons discuté, voter par procuration et influencer sur la création de valeur au sein des sociétés.

M. Yvan Baker: Nous connaissons actuellement une période d'inflation élevée. Il ne me reste que 60 secondes environ, mais pouvez-vous parler brièvement de l'incidence de ces circonstances sur votre rendement, bref, l'argent que vous collectez pour payer la pension des gens? Quelle est l'incidence sur la demande de prestations, le nombre de personnes qui doivent se retirer pour recevoir leur pension?

M. John Graham: Je vais me concentrer sur les actifs. Si vous abordez la question de façon plus large et pensez aux contributions au RPC, aux prestations et aux données démographiques, la réponse est beaucoup plus longue.

Je vais me concentrer sur les actifs et peut-être revenir constamment au mot « diversification » et à l'importance de celle-ci. Notre portefeuille est constitué en misant sur le long terme. Nous constituons un portefeuille qui, selon nous, sera résilient pendant une longue période et dans de multiples conditions économiques, y compris une inflation élevée.

Notre portefeuille compte un nombre assez important de biens immobiliers, soit des actifs qui sont plus ou moins à l'abri de l'inflation, mais je crois que l'on peut dire sans se tromper que, à la lumière du prix des actifs sur le marché en général, l'inflation ne nous facilitera pas la tâche.

Le président: Merci.

Merci, monsieur Baker.

Passons maintenant au Bloc québécois, avec M. Ste-Marie, pendant six minutes.

[Français]

M. Gabriel Ste-Marie (Joliette, BQ): Bonjour, messieurs. Je vous remercie de prendre le temps de comparaître et je vous félicite pour votre nomination.

Je fais une petite parenthèse pour remercier les analystes du travail exceptionnel qu'ils font avant chaque rencontre. Je leur tire mon chapeau et je les remercie. Leur travail nous permet d'être bien préparés pour accueillir tous les témoins que nous rencontrons. Compte tenu des nombreuses sessions intensives que nous avons eues, les analystes du Comité ont souvent travaillé des heures impossibles, et je tiens à souligner leur travail. Nous leur en sommes très reconnaissants.

Messieurs, vos actifs nets s'élèvent-ils bien à 539 milliards de dollars? Très bien.

Selon votre nouvelle méthode de calcul, le coût de gestion s'élève à 7,9 milliards de dollars. Est-ce exact? Je parle du profil combiné des coûts.

M. Michel Leduc (directeur général principal et chef mondial, Affaires publiques et communications, Office d'investissement du Régime de pensions du Canada): Il s'agit plutôt de 5,9 milliards de dollars.

M. Gabriel Ste-Marie: Cela donne évidemment un ratio acceptable.

Parlons de l'évolution de la répartition géographique de vos placements. Par exemple, en 2006, près des deux tiers de vos placements étaient dans l'économie canadienne. Actuellement, comme vous l'avez dit précédemment, 36 % de vos placements sont aux États-Unis; 16 % en Europe; 26 % en Asie-Pacifique; 6 % en Amérique latine et 16 % au Canada.

Qu'est-ce qui explique votre choix de moins investir dans l'économie canadienne?

[Traduction]

M. John Graham: Je ne dirais pas que nous investissons moins au Canada. Alors que le portefeuille atteignait une valeur de 539 milliards de dollars, nos placements au Canada ont continué de croître. J'ai déclaré que 16 % du portefeuille est exposé au marché canadien, ce qui, sur 539 milliards de dollars, représente de 80 à 90 milliards de dollars en actifs. Le Canada demeure un marché important pour nous, un marché dans lequel nous cherchons des occasions, mais nos activités sont internationales.

En tant qu'investisseur, nous cherchons des occasions partout dans le monde. À Investissements RPC, quand nous envisageons d'investir et d'optimiser le rendement sans risque excessif de perte, en tenant compte de facteurs qui influent sur le financement du régime, nous croyons, comme je l'ai dit dans ma déclaration liminaire, qu'il est important de diversifier les actifs à l'étranger dans une certaine mesure. La totalité des contributions provient de l'économie canadienne. Ces actifs sont uniquement pour les prestataires, et la diversification des actifs au sein de l'économie mondiale est dans l'intérêt supérieur des cotisants et des prestataires.

Comme je l'ai dit, nous avons encore 16 % de placements au Canada, sous forme de portefeuille de biens corporels. Si l'on regarde d'autres caisses dans le monde... Par exemple, les actifs de la caisse norvégienne sont entièrement placés à l'étranger pour assurer cette diversification, tandis que, dans notre cas, le Canada demeure un marché de placements important.

• (1645)

[Français]

M. Gabriel Ste-Marie: L'objectif de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada est vraiment de maximiser le rendement, et les investissements internationaux permettent d'assurer cela tout en minimisant les risques. Si j'ai bien compris, votre organisation est différente de la Caisse de dépôt et placement du Québec, qui a un objectif parallèle consistant à développer l'économie du Québec.

Je vous remercie.

Quand on regarde vos taux de rendement, qui sont excellents dans l'ensemble, on voit que, en 2016, les rendements ont été moins élevés que prévu.

Qu'est-ce qui explique cette anomalie et comment vous différenciez-vous cette année-ci? Est-ce différent des autres offices ou des autres fonds de placement?

[Traduction]

M. John Graham: Je ne peux pas vous répondre de but en blanc. Nous pouvons vous revenir en ce qui a trait à 2016.

Si nous regardons ce qui en est aujourd'hui en nous tournant vers l'avenir, le rendement sur 10 ans de l'organisation est de 10,8 %, ce qui se compare très favorablement à tout autre investisseur institutionnel mondial, en fait.

Aujourd'hui, nous scrutons les marchés mondiaux, et je vous dirais que nous sommes prudents. Nous avons déjà brièvement parlé de l'inflation. Vu son ampleur dans de nombreux pays, vu l'augmentation prévue des taux et le ralentissement anticipé de la croissance, j'estime que nous sommes prudents, et que nous sommes prudents en raison des vents contraires qui s'annoncent.

[Français]

M. Gabriel Ste-Marie: C'est tout à votre honneur et je vous en remercie.

On entend beaucoup parler des cryptomonnaies, en ce moment.

L'Office a-t-il fait des investissements que j'appellerais « spéculatifs » dans les cryptomonnaies? Dans l'affirmative, quelle est votre exposition et quelle est votre vision à cet égard?

[Traduction]

M. John Graham: Nous n'avons pas investi dans la cryptomonnaie.

[Français]

M. Gabriel Ste-Marie: Pourquoi ne l'avez-vous pas fait?

[Traduction]

M. John Graham: Nous avons consacré pas mal de temps — c'est un marché en expansion, un marché de plus d'un billion de dollars — à étudier les monnaies numériques à chaîne de blocs et la cryptomonnaie, mais au point où en sont les choses actuellement, et pour ce qui est de nos placements, nous n'avons pas investi dans la cryptomonnaie.

[Français]

M. Gabriel Ste-Marie: Je vous remercie.

Le président: Merci, monsieur Ste-Marie.

[Traduction]

Nous allons maintenant entendre les questions de M. Blaikie, du NPD, pendant six minutes.

M. Daniel Blaikie (Elmwood—Transcona, NPD): Merci beaucoup.

Merci d'être parmi nous aujourd'hui pour répondre à nos questions. Nous vous en sommes très reconnaissants.

J'ai lu avec intérêt la section de votre rapport sur l'investissement dans l'atteinte de la carboneutralité. Je voulais savoir de quelle façon vous rendez publiquement compte de vos progrès à ce jour. Avez-vous un rapport annuel là-dessus? De quelle façon rendez-vous des comptes là-dessus?

M. John Graham: En février dernier, nous avons pris un engagement en matière de carboneutralité. Ce faisant, nous avons également publié les principes en matière de carboneutralité et d'investissement dans toute la transition économique; plutôt que d'opter pour un désinvestissement généralisé, nous souhaitons doubler nos investissements dans les actifs verts et liés à la transition. Nous avons aussi joué un rôle actif dans la quantification et la reddition de comptes. C'est un secteur où, quand on pense à l'avenir, il importe de poursuivre le travail.

Quant à la façon dont nous rendons des comptes, nous avons un rapport annuel, appelé *Rapport sur l'investissement durable*, dans lequel nous sommes loin de nous limiter au climat. Nous y divulguons notre portefeuille et nos propres émissions.

• (1650)

M. Daniel Blaikie: Si je ne m'abuse, il y avait un groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques il y a cinq ou six ans, voire un peu plus. Je me demande si vous avez adopté certaines de ses exigences de reddition de comptes.

Quand vous présentez un rapport sur les objectifs d'investissement relatifs aux changements climatiques, que faites-vous pour veiller à ce qu'il soit possible de comparer des pommes avec des pommes, c'est-à-dire votre travail avec celui d'autres pays ou d'autres entités, par exemple l'Union européenne?

Comment vos données se comparent-elles aux leurs? Sont-elles publiques?

M. John Graham: Je vais demander à mon collègue Michel Leduc, qui participe aux travaux du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques, soit le GIFCC.

Je dirai rapidement que, pour nous, c'est quelque chose de très important. C'est quelque chose que, en tant qu'organisation, nous avons traditionnellement... Nous étions l'un des deux régimes de retraite à la table du GIFCC, et nous demeurons très actifs à cet égard au sein des différents organismes rédacteurs de normes dans le monde afin de veiller à la comparabilité entre les régions. À titre d'investisseur international, nous estimons que c'est important.

Monsieur Leduc, peut-être pourriez-vous fournir un bref historique?

M. Michel Leduc: Oui, je réitère que nous étions très honorés d'être l'un des deux seuls régimes de retraite invités à se joindre au Groupe de travail et d'avoir contribué à l'élaboration de cet ensemble de renseignements à fournir.

Notre volonté d'être fortement impliqués dans ce travail de conception découle du fait que l'intérêt supérieur des cotisants et des prestataires est très bien servi par une transparence toujours plus grande des sociétés. Avec quelque 10 000 titres internationaux, il est très difficile de faire preuve de diligence raisonnable. Évidemment, nous pouvons faire une grande partie de ce travail exigeant quand il s'agit d'un investissement direct et que nous sommes un investisseur majeur dans une société. Dans le cadre du processus de diligence raisonnable, nous avons conçu un ensemble d'outils spécialisés qui nous permettent de mieux comprendre la stratégie de ces sociétés et la façon dont elles progressent dans la décarbonation de leurs activités.

Si une part importante du portefeuille reste largement répartie entre des milliers de titres, nous dépendons de la divulgation et de cette transparence. C'est donc un secteur où nous sommes très impliqués. Nous continuons d'en être l'un des maîtres à penser et d'insister sur celle-ci auprès d'autres organisations, plus particulièrement dans des domaines qui n'ont pas nécessairement été envisagés auparavant.

Nous pourrions y revenir un peu plus tard, si cette question est soulevée par rapport à la réduction. Essentiellement, cela a trait aux activités des sociétés qui sont fort difficiles à décarboner. Il y a le béton et l'acier, entre autres. Il ne s'agit pas uniquement de victoires rapides. Il y a aussi des choses qui dépendront énormément de l'innovation et de la technologie.

M. Daniel Blaikie: Quel est le processus d'établissement de la taxonomie des placements jugés verts? Où peut-on la trouver? Si elle n'est pas publique, quand croyez-vous qu'elle le deviendra?

M. John Graham: Une définition technique s'applique aux actifs verts et liés à la transition. Elle figure dans notre rapport annuel et dans le *Rapport d'investissement durable*.

M. Daniel Blaikie: Est-ce que cela comprend les technologies de captage et de stockage du carbone? Si oui, qui décide qu'une technologie ou une entreprise est adéquate et va réduire les émissions et quelles sont les possibilités de participer à ce processus?

Nous savons que le marché compte beaucoup de choses prétendument vertes qui ne le sont pas, donc quel genre de processus avez-vous pour modifier la taxonomie au fil du temps? Quelles sont les occasions de participation du public à cet égard?

M. Michel Leduc: D'abord, je vous dirais que, dans bien des cas, viser l'uniformité est probablement le plus grand défi, surtout dans le captage de carbone ou d'autres domaines.

Un aspect sur lequel nous travaillons est celui du Conseil des normes internationales. Il a fait des progrès remarquables, quoique plus lents que nous le souhaiterions en tant qu'investisseur. Le Canada est un participant très actif au sein de ce processus. Il accueille une partie des bureaux du Conseil. Cela nous permettra d'avoir un accès plus direct, surtout en ce qui concerne ces nouvelles technologies, leur classement et les mesures afférentes. Le captage du carbone, comme vous l'avez mentionné, sera très important.

• (1655)

M. Daniel Blaikie: Quand vous dites que le Canada participe à ces activités, s'agit-il de l'OIRPC ou du gouvernement canadien?

Le président: Merci, monsieur Blaikie. Le temps est écoulé.

M. Michel Leduc: Il s'agit des bureaux du Canada, à titre de membre. Le Conseil des normes internationales aura entre autres un bureau à Montréal.

M. Daniel Blaikie: Merci.

Le président: Merci.

Nous entamons le deuxième tour. Les conservateurs ont la parole en premier.

Monsieur Lawrence, vous avez cinq minutes.

M. Philip Lawrence (Northumberland—Peterborough-Sud, PCC): Merci, monsieur le président.

Félicitations, monsieur Graham.

Félicitations à vous deux qui dirigez une organisation de premier ordre. J'ai eu l'occasion, quand j'étais membre du comité des comptes publics, d'étudier votre organisation et les belles choses qui s'en viennent. En fait, si j'ai un conseil à vous donner, c'est de continuer à défendre si âprement votre indépendance. Je suis convaincu que le chemin vers la pauvreté est pavé des bonnes intentions des politiciens, alors je vous invite à lutter pour votre indépendance.

Voici sur quoi portera ma question.

Je crois que la majorité des gens le savent, mais c'est important que ce soit consigné quelque part. Que se passe-t-il si la caisse affiche un rendement nettement inférieur aux prévisions? Pas que

c'est ce qui va se produire, mais qu'arriverait-il si son rendement était nettement inférieur aux prévisions?

M. Michel Leduc: Il est important pour nous de faire preuve d'humilité. Ce que j'entends par là, c'est que le rendement des placements n'est qu'un des éléments assurant la viabilité, qui est évaluée sur une période de 75 ans. Sans être trop technique, si je pense à différents comptes, il y a traditionnellement le RPC de base, puis, depuis les réformes récentes, il y a quatre ou cinq ans, il y a le RPC supplémentaire. Leur structure est différente.

Le RPC de base dépend largement de facteurs économiques et démographiques, comme les taux d'immigration, de fertilité et de mortalité, puis, bien sûr, du revenu net. Pour le RPC supplémentaire, puisqu'il est entièrement financé, une plus grande partie de ce compte dépend du revenu net, ce qui signifie que nous travaillons très dur sous la houlette de M. Graham à l'application de sa stratégie. Il est primordial pour nous d'insister sur ces mots importants créés par les parlementaires à propos de l'optimisation du rendement. Plus élevé est le rendement, plus nous aurons de marge de manœuvre pour gérer les autres facteurs qui sont hors de notre contrôle.

Il serait difficile pour nous de promettre aux Canadiens que la caisse sera viable à perpétuité. Il y a divers facteurs qui sont hors de notre contrôle.

M. Philip Lawrence: Je vais simplifier, puisque je ne suis qu'un humble politicien et avocat.

Si, en fait, le rendement de la caisse est nettement inférieur aux prévisions, les contributions doivent augmenter ou les prestations doivent diminuer. Est-il incorrect de le formuler ainsi?

M. Michel Leduc: Si cela devait se produire... À la fin de cette année, l'actuaire en chef du Canada publiera son rapport triennal — il est publié tous les trois ans — après avoir examiné en profondeur tous les facteurs, y compris l'inflation et toutes ces données démographiques. Si, par exemple, dans le futur, l'actuaire en chef devait déclarer, comme il l'a fait au milieu des années 1990, que la caisse va faire faillite, ce qui est une des raisons pour lesquelles nous avons instauré... Si ce devait être le cas, les 10 ministres des Finances concernés au pays devraient se réunir et prendre ces décisions déchirantes.

S'ils ne peuvent pas s'entendre, il est possible de marcher au radar, puisqu'un mécanisme par défaut remédierait... par rapport à la nécessité d'augmenter le taux de contribution.

M. Philip Lawrence: Donc, si les politiciens commençaient à s'insinuer dans vos efforts d'optimisation du rendement, et sapaient du coup ce rendement, cela nuirait aux travailleurs et aux aînés, n'est-ce pas?

M. Michel Leduc: Ce serait une catastrophe pour les 21 millions de cotisants et de prestataires.

M. Philip Lawrence: Merci pour cette réponse.

Je terminerai là-dessus: quand on regarde le secteur pétrolier et gazier, et nous voulons manifestement investir dans ce qui est renouvelable et durable, mais quand il est question de retirer des fonds de secteurs comme celui du pétrole et du gaz, cela a souvent des conséquences imprévues, qui vont au-delà de ce qu'entrevoient à peine les politiciens. Dans ce cas, en sous-finançant le pétrole et le gaz, si cela devait être fait par les régimes de retraite ou toute autre caisse, vous habilitiez des pays comme la Russie.

Veillez simplement nous faire part de vos commentaires là-dessus. Investissons-nous dans le pétrole et le gaz canadiens, et quel serait le taux de rendement de ces investissements à ce jour?

• (1700)

M. John Graham: Nous investissons dans le pétrole et le gaz canadiens, mais nous ne divulguons pas les détails de nos investissements par secteur. Dans le cadre de notre engagement à atteindre la carboneutralité, nous déclarons très clairement que nous ne nous engageons pas dans une voie de désinvestissement général. Nous estimons que ce serait improductif pour la transition vers la carboneutralité.

Lorsque nous pensons au secteur pétrolier et gazier, nous pensons à des investissements dans des entreprises énergétiques, dont certaines possèdent le savoir-faire technique et scientifique nécessaire pour produire de l'énergie à l'échelle industrielle et l'acheminer jusqu'au logement des gens. Cette capacité sera nécessaire pour faire la transition.

Nous avons été cités comme disant qu'un désinvestissement général court-circuite l'ingéniosité humaine. Un désinvestissement général aurait essentiellement pour effet d'exclure une partie de l'économie de ce qui doit être une transition économique.

Le président: Merci, monsieur Lawrence.

Nous allons maintenant entendre les libéraux.

Nous cédon la parole à la députée Dzerowicz pendant cinq minutes.

Mme Julie Dzerowicz (Davenport, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je tiens à remercier nos deux invités de s'être joints à nous, et je vous remercie infiniment de l'important service que vous offrez aux Canadiens.

Je pense toujours aux résidents de ma circonscription de Davenport. Vous pourriez peut-être commencer par parler de la valeur qu'offre l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada par rapport aux options d'autogestion de la retraite.

M. John Graham: Comme M. Leduc a commencé à l'expliquer, il y a le RPC de base et le RPC supplémentaire. Le RPC de base est le régime qui existe depuis les années 1960. Il a toujours été conçu pour être l'un des trois pieds du tabouret de la retraite canadienne, avec les régimes de retraite des travailleurs et l'épargne. Comme les régimes de retraite des travailleurs sont en train de passer de prestations déterminées à des cotisations déterminées, le RPC devient de plus en plus important. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons opté pour le RPC supplémentaire.

Personnellement, je crois que la pertinence du RPC pour la retraite des décennies à venir ne fera qu'augmenter grâce au RPC supplémentaire. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous tentons vraiment de continuer de renseigner les gens sur ce que le RPC offre et sur l'importance qu'il revêtira pour la retraite des Canadiens des décennies à venir.

Monsieur Leduc, vous aimeriez peut-être ajouter quelque chose.

M. Michel Leduc: Je dirais simplement que le plus grand risque financier que nous courons tous, c'est probablement celui de survivre à nos actifs. Comme M. Graham l'a indiqué, la majorité des Canadiens n'ont pas de régime de retraite des travailleurs, et les prestations déterminées de ces régimes sont graduellement remplacées par des cotisations déterminées. Même votre épargne person-

nelle réalisée grâce à des encouragements fiscaux comme les CELI ou les REER ne vous protègent pas contre les risques liés à la longévité. Pour la plupart des Canadiens, la seule source de protection contre les risques liés à la longévité est le RPC.

Mme Julie Dzerowicz: Merci beaucoup.

La question suivante va peut-être sembler un peu étrange. Il y a actuellement une montée de la désinformation, et cette désinformation s'est infiltrée, non seulement dans notre vocabulaire, mais aussi dans l'information rapportée et la façon dont elle est rapportée. Ce phénomène préoccupe-t-il l'OIRPC lorsque des recherches sont effectuées pour déterminer dans quelles entreprises vous investirez?

M. John Graham: Je vais peut-être formuler quelques observations premièrement sur la diligence raisonnable, puis sur la façon dont nous pensons aux investissements du RPC et la façon dont nous les présentons au public canadien.

La diligence raisonnable nous ramène à l'importance que la gestion active et le développement des capacités revêtent pour pouvoir faire preuve de la diligence nécessaire dans l'analyse des possibilités d'investissement que nous voyons. C'est la raison pour laquelle nous pensons qu'il est également important d'avoir une présence à l'échelle mondiale, au lieu d'être un investisseur itinérant, et d'être en mesure d'établir des relations locales. Nous utilisons nos équipes internes. Nous les complétons, au besoin, avec des experts afin de faire preuve de diligence raisonnable dans les différentes régions.

En ce qui concerne les investissements du RPC, c'est aussi l'une des raisons pour lesquelles nous estimons qu'il est important de communiquer nos résultats et d'être aussi transparents que nous le sommes. Je précise encore une fois que j'ai mentionné l'importance de la transparence au cours de ma déclaration préliminaire. M. Leduc, moi-même et d'autres membres principaux de l'équipe racontent continuellement l'histoire des investissements du RPC.

Mme Julie Dzerowicz: Merci.

Ma prochaine question concerne la carboneutralité. Je sais qu'il y a eu une conversation au sujet des normes. Dans quelle mesure l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, l'OIRPC, peut-il déclarer qu'il n'investit que dans des entreprises qui s'orientent vers la carboneutralité et qui ont un plan d'atténuation des risques liés aux changements climatiques?

• (1705)

M. John Graham: Oui.

Comme nous en avons parlé un peu tout à l'heure, nous considérons la transition vers la carboneutralité comme une transition à l'échelle de l'économie. L'ensemble de l'économie doit passer à la carboneutralité, et il ne s'agira pas d'un parcours linéaire. Dans des secteurs comme l'acier, l'aviation, les transports et le béton, il est possible de rendre ces secteurs plus écologiques, à moins que le comportement des consommateurs change radicalement.

Nous avons élaboré un cadre interne, appelé cadre de capacité de réduction, qui nous permet d'examiner une possibilité d'investissement, d'étudier une entreprise, de réfléchir à la quantité de carbone que nous pouvons éliminer dans cette entreprise et à celle qui peut l'être dès maintenant à un coût très faible, puis d'examiner la montée des prix du carbone et la quantité de carbone qui peut être éliminée. Ensuite, il y a souvent des entreprises qui ne peuvent pas éliminer de carbone sans l'introduction d'une certaine innovation technologique.

Je pense que ce qui importe en ce moment, c'est que lorsque nous envisageons d'investir dans des entreprises — nous appelons ce processus notre stratégie de décarbonisation —, nous n'adoptons pas la vision binaire du tout ou rien. Commençons à nous engager dans cette voie et à éliminer ce qui peut l'être de façon rentable à l'heure actuelle, et allons aussi loin que possible, mais commençons réellement à nous engager dans cette voie.

Nous avons récemment examiné un investissement qui nous a permis d'atteindre 86 % de notre objectif, mais nous ne pourrions pas atteindre les 14 % qui restent sans l'introduction d'une certaine innovation technologique. Toutefois, ce qui compte, c'est de commencer à avancer dès maintenant, plutôt que de se départir de ces investissements parce que nous ne pouvons pas atteindre cent pour cent.

Le président: Merci, madame Dzerowicz.

Nous allons maintenant donner la parole au député du Bloc québécois, M. Ste-Marie, pendant deux minutes et demie.

[Français]

M. Gabriel Ste-Marie: Merci, monsieur le président.

Je vais poursuivre dans la même veine que ma collègue Mme Dzerowicz.

En ce qui concerne votre engagement à rendre vos investissements de portefeuille et vos opérations carboneutres d'ici 2050, pourquoi avoir choisi l'année 2050 plutôt que l'année 2040 ou l'année 2060?

Quelle serait l'incidence prévue sur le rendement annuel moyen de votre portefeuille?

[Traduction]

M. John Graham: Nous avons fixé à 2050 l'échéance de notre objectif en matière de carboneutralité, afin de nous conformer aux normes mondiales. Je vais peut-être vous parler un peu de la façon dont nous envisageons la situation à court terme et l'investissement dans la décarbonisation à court terme.

Comme nous l'avons mentionné, nous croyons que l'ensemble de l'économie doit faire cette transition. À l'OIRPC, nous croyons que cela représente une possibilité d'investissement générationnelle. Que l'investissement se chiffre à 2,5 billions de dollars, 3,5 billions de dollars, 4 billions de dollars ou 5 billions de dollars, l'économie mondiale a besoin de nombreux capitaux pour faire la transition. Ce dont elle a besoin pour faire cette transition, c'est d'un capital patient, d'un capital axé sur le partenariat. Voilà le type de capitaux dont dispose l'OIRPC.

Nous avons développé une véritable compétence en matière d'investissement dans cette transition économique. Cela signifie qu'à mesure que nous investissons dans des entreprises et que nous travaillons avec elles à leur décarbonisation, l'intensité carbonique réelle de notre portefeuille peut augmenter à court terme, mais l'incidence de notre travail de décarbonisation, en collaboration avec ces entreprises, sera plus importante.

[Français]

M. Gabriel Ste-Marie: D'accord, merci.

Comment gérez-vous les risques liés aux changements climatiques, justement, dans votre portefeuille?

[Traduction]

M. John Graham: C'est une bonne question. Je pense que c'est à cela que nous avons consacré beaucoup de temps au cours des 10 dernières années, c'est-à-dire à réfléchir au climat, à passer vraiment en revue le portefeuille et les nouveaux investissements et à songer aux risques physiques liés au risque climatique, ainsi qu'aux risques relatifs à la transition. Nous mettons en place une gestion des risques appropriée afin d'examiner le portefeuille et l'exposition à ces risques qui existe à l'intérieur de ce portefeuille. Chaque nouvel investissement est soumis à cette évaluation des risques.

Pour en revenir à notre stratégie de décarbonisation, je pense qu'il s'agit là d'un véritable pas en avant pour l'organisation, qui est passée de l'idée d'un simple risque à l'idée d'une possibilité d'investissement et d'une véritable occasion à saisir pour l'organisation.

[Français]

M. Gabriel Ste-Marie: Merci beaucoup.

Le président: Merci, monsieur Ste-Marie.

[Traduction]

Nous allons maintenant donner la parole au député du NPD, M. Blaikie, pendant deux minutes et demie.

M. Daniel Blaikie: Merci beaucoup.

Je note qu'entre 2006 et 2022, la part de l'immobilier qui entre dans la composition totale de vos actifs est passée de 4,2 % à environ 9 %. On a évidemment beaucoup parlé du marché du logement. L'un des phénomènes qui entrent en jeu sur le marché du logement, c'est le fait que des investisseurs institutionnels acquièrent des immeubles dotés de logements à prix abordable, expulsent les locataires pour faire des rénovations et font grimper les prix des loyers. Bien que cela semble produire un bon rendement pour les investisseurs, ce n'est pas une bonne stratégie pour s'assurer que les Canadiens ont un logement. De plus, ce n'est pas une bonne stratégie du point de vue de la capacité des employeurs à trouver des employés, car le logement est bien sûr l'un des véritables points sensibles pour les employeurs qui essaient d'attirer des talents.

Je me demande si l'OIRPC met en oeuvre des politiques à cet égard, pour veiller à ne pas être l'un des investisseurs dans le domaine du logement qui expulsent des locataires de logements à prix abordable.

• (1710)

M. John Graham: Le logement résidentiel n'est pas une priorité pour nous. Dans notre portefeuille immobilier, il y aura quelques légères expositions liées à ce secteur. Ces dernières années, nous nous sommes concentrés sur l'accroissement de nos investissements dans la logistique, de même que dans la transition vers le commerce électronique, et dans les centres de données, de même que dans la transition vers le numérique. Le secteur résidentiel n'a pas été une véritable priorité pour nous, et nous n'avons pas beaucoup d'expositions dans ce secteur. Ce n'est pas un secteur auquel nous avons consacré beaucoup de temps.

Cela dit, pour chaque entreprise dans laquelle nous investissons et pour chaque investissement dans notre portefeuille organisationnel, nous avons une attente quant à la manière dont les entreprises exerceront leurs activités. En tant que propriétaires, nous utilisons notre influence à cet égard.

M. Daniel Blaikie: Avez-vous des politiques particulières concernant les rénovations et les acquisitions d'un genre semblable qui finissent par déplacer des locataires existants?

M. Michel Leduc: La décision la plus importante que nous prenons lorsque nous investissons dans l'immobilier, c'est probablement la sélection du partenaire. C'est précisément à cela que l'équipe consacre la majeure partie de son temps.

Disons que nous nous associons à une entreprise Acme Inc. particulière, qui possède 50 % des parts de l'entreprise et qui l'exploite à part entière. Nous examinerons leurs politiques, et nous comprendrons comment ils traitent leurs locataires. C'est probablement la gestion du risque la plus importante, car la marque est importante, à la fois pour la société exploitante, mais aussi en amont, pour l'organisation.

Le président: Merci, monsieur Blaikie. C'est tout le temps dont vous disposez.

Nous allons maintenant entendre le député du Parti conservateur, M. Stewart, pendant cinq minutes.

M. Jake Stewart (Miramichi—Grand Lake, PCC): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie tous les deux de votre présence parmi nous aujourd'hui. J'ai fait quelques recherches avant d'assister à la réunion. Je ne suis pas un expert dans votre secteur d'activités, mais j'ai beaucoup de respect pour ce domaine.

Votre indice de référence m'intrigue. Je me suis un peu renseigné à cet égard, et j'ai lu les mots « indice de référence européen à moyenne capitalisation » à un moment donné. Il semble que certaines personnes ayant un peu plus de connaissances que moi à cet égard estiment que votre indice de référence n'est pas utilisé par un grand nombre d'autres entreprises.

Pourriez-vous m'expliquer tout et son contraire à propos de votre indice de référence afin que je puisse le comprendre?

M. John Graham: En fait je ne connais pas très bien cette allusion à l'indice de référence européen à moyenne capitalisation, mais je pense que l'indice de référence auquel nous nous référons est le portefeuille de référence. Le portefeuille de référence est un mélange d'actions et de titres à revenu fixe mondiaux dont le risque est équivalent. Il représente un portefeuille de placements non traditionnels passif très simple qui présente le même niveau de risque que notre portefeuille.

Si vous pensez à la composante d'actions mondiales, il s'agirait d'actions à moyenne et forte capitalisation. Elles engloberaient les actions de toutes les grandes entreprises mondiales de toutes les grandes zones géographiques. Il s'agit en fait d'un indice de référence très complexe, car il représente réellement la croissance économique mondiale.

Monsieur Leduc, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Michel Leduc: Oui, je dirais simplement qu'une façon de voir les choses serait que 85 % du portefeuille de référence — notre indice de référence auquel M. Graham a fait allusion — est composé de l'indice de référence Standard and Poor's Global LargeMid-Cap, qui, comme M. Graham l'a mentionné, est largement... Il représente en fait un portefeuille se prêtant à l'investissement.

Lorsque nous parlons de gestion active, ce portefeuille est un portefeuille de placements non traditionnels passif à faible coût. Lorsque nous parlons de valeur ajoutée en dollars, nous parlons de

l'argent que nous gagnons en plus de ce que nous aurions touché si nous avions investi dans ce portefeuille. Il s'agit d'un indice se prêtant à l'investissement, dans lequel tout le monde peut investir.

M. Jake Stewart: Je vous remercie de vos réponses.

Pouvez-vous citer d'autres pays ou d'autres administrations qui utilisent un indice de référence semblable ou exactement le même indice?

M. John Graham: Je ne peux pas énumérer ceux qui utilisent exactement le même indice de référence, car les indices de référence sont établis pour représenter le niveau de risque de l'organisation. Même si nous examinons les autres pairs canadiens, leur indice de référence variera en fonction du niveau de risque qu'ils prennent.

Dans notre rapport annuel, nous avons fourni un grand nombre de renseignements sur notre attribution et les différentes sources de rendement, en commençant par le portefeuille de référence et la façon dont nous le décomposons. Cela fournit beaucoup d'informations sur la façon dont nous envisageons les sources de rendement d'un portefeuille.

• (1715)

M. Michel Leduc: J'ajouterais très rapidement que l'une des raisons pour lesquelles nous avons choisi ce système, c'est qu'il est très transparent et accessible, pour que les Canadiens puissent nous demander si nous ajoutons vraiment de la valeur. Quand ils le font, ce système leur permet immédiatement de le voir très clairement...

Nous l'avons choisi notamment parce qu'il est transparent. Il est accessible, et les gens peuvent le consulter en ligne pour examiner comment il se comporte.

M. Jake Stewart: Merci. Je vous suis reconnaissant de ces réponses. Elles m'offrent de nombreux sujets de réflexion.

Une autre question que je me pose concerne les rendements réels de l'indice composé de Standard and Poor's 500. À quoi ressemblent-ils cette année, et comment se comparent-ils à ceux des autres années? Expliquez-moi un peu comment ces rendements évoluent et à quoi cela ressemble.

M. John Graham: Voulez-vous parler du rendement des marchés actuels?

M. Jake Stewart: Oui.

M. John Graham: Notre fin d'exercice est le 31 mars, mais je pense que votre question concerne davantage l'année civile et la façon dont les marchés se comportent au cours de l'année civile.

M. Jake Stewart: Oui.

M. John Graham: Je pense qu'il est juste de dire que l'année civile en cours a été une année difficile pour les marchés financiers mondiaux. Les marchés américains sont en baisse de 10 à 15 %, selon les marchés. Le secteur de la technologie est en baisse de plus de 20 %. Je pense donc que les marchés financiers mondiaux ont connu une première partie de l'année difficile.

M. Jake Stewart: Merci, monsieur le président.

Je vous remercie également de votre réponse.

J'ai une dernière question à vous poser. Pourriez-vous expliquer au Comité comment vous définiriez les actions, compte tenu de votre position? Quel rôle jouent-elles dans le fonds de pension lorsque vous le gérez au jour le jour? Pouvez-vous nous fournir une explication à cet égard?

M. John Graham: Oui, selon notre définition des actions, il s'agit essentiellement d'être actionnaire d'une société, de posséder des actions dans une entreprise.

M. Jake Stewart: Je vous suis reconnaissant de votre réponse. Merci.

Je n'ai aucune autre question, monsieur le président.

Le président: Je vous remercie, monsieur Stewart.

Nous passons à notre dernière intervenante pour conclure la deuxième série de questions, et c'est aussi notre dernière chance de poser des questions à nos témoins aujourd'hui.

Mme Chatel, du Parti libéral, a cinq minutes.

[Français]

Mme Sophie Chatel (Pontiac, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

[Traduction]

Je vous remercie, monsieur Graham, et monsieur Leduc, d'être avec nous aujourd'hui, et je vous félicite, monsieur Graham, pour votre nomination. Vous faites un travail très important.

Je vais reprendre le fil des questions de mon collègue, M. Blaikie, au sujet de votre stratégie d'investissements carboneutres. La finance verte est un sujet qui m'intéresse beaucoup, et je suis ravie d'entendre que vous avez participé aux travaux du GIFCC. Je vous félicite, car ce travail est très important.

J'aimerais maintenant parler de ce qu'on appelle l'ISSB, le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité, qui aura des bureaux à Montréal. C'est une excellente nouvelle pour Montréal et pour le Québec. J'en suis fort heureuse, et il s'agit bien d'un tournant, n'est-ce pas, pour vous et pour les entreprises, car cela signifie que les entreprises fourniront des renseignements stratégiques sur les répercussions environnementales de leurs activités, et c'est exactement l'information dont vous avez besoin pour définir la nature d'un portefeuille vert.

Pourriez-vous nous expliquer l'incidence que cela aura pour vous de disposer de normes solides en matière de finance verte?

M. John Graham: Je vais commencer et ensuite demander à M. Leduc de vous parler un peu de l'ISSB. Il a joué un rôle actif, et c'est important. Il est important pour les investisseurs d'avoir des mesures cohérentes et reproductibles. Pensons à l'intensité en carbone des émissions des entreprises et, comme nous en avons déjà discuté, au fait d'avoir la possibilité de comparer les émissions de différentes entreprises dans différentes régions et différentes industries. C'est un élément crucial. Pour vous donner un exemple, nous publions dans notre rapport annuel l'intensité en carbone de notre portefeuille, mais seulement environ 30 % à 35 % des données sont déclarées par les entreprises. Pour les 60 % à 70 % qui restent, nous utilisons les moyennes des industries. Nous procédons de façon indirecte pour obtenir des données représentatives de notre portefeuille, et ces données sont mouvantes. Elles sont volatiles, car chaque semestre — et c'est une bonne chose — nous avons plus d'entreprises qui divulguent plus d'information, ainsi que des retraitements, des gens qui peaufinent la méthodologie, mais cela entraîne de la volatilité.

Il sera très important dans notre transition vers la carboneutralité d'avoir des mesures stables, cohérentes et comparables, et c'est une

des raisons qui poussent l'office à y consacrer du temps et à jouer un rôle actif dans le processus.

● (1720)

M. Michel Leduc: J'ajouterais simplement qu'il est absolument primordial que le Canada accueille un des bureaux du conseil des normes internationales. C'est de loin l'un des aspects les plus importants de la reddition de comptes dans les années à venir. Comme M. Graham l'a mentionné, les changements climatiques constituent des occasions et des risques importants pour les investisseurs institutionnels qui ont besoin de meilleures données et de meilleurs renseignements. De plus, en mobilisant les conseils d'administration, qui supervisent les équipes de gestion des entreprises, on obtient plus d'information pour effectuer un suivi et déterminer si elles atteignent leurs objectifs et font des progrès.

Le fait que le conseil des normes internationales ait choisi le Canada en dit long, à mon avis, sur la réputation qu'a notre pays au sujet de la collecte de cette information. C'est très important pour le pays et pour ce qui est de l'analyse des risques liés aux changements climatiques.

Mme Sophie Chatel: Je vous remercie beaucoup.

[Français]

Si vous me le permettez, je vais continuer en français.

Pouvez-vous nous parler de la valeur que vous offrez comparativement aux options d'autogestion de retraite?

Cela m'intéresse beaucoup, soit de comparer ce que vous faites en matière d'investissements et ce que les options d'autogestion de retraite ont à offrir.

[Traduction]

Le président: Madame Chatel, pouvez-vous répéter votre question?

Mme Sophie Chatel: Je voulais savoir quels sont les avantages que vous présentez par rapport à l'option des régimes autogérés pour les retraités.

M. John Graham: Quand on parle du RPC et des investissements du RPC, plusieurs avantages sont à mentionner. Le premier est la mutualisation des risques à l'échelle du pays et la capacité d'avoir un partage des risques. La diversification de l'économie canadienne nous offre aussi une stabilité à long terme.

Comme il a déjà été souligné, le RPC est un régime de pensions à prestations déterminées. Il contient aussi l'un des rares vrais mécanismes de contrôle contre le risque lié à la longévité. Comme je l'ai mentionné, les cotisations supplémentaires au RPC viennent tout juste de commencer, alors il est encore très tôt. Nous sommes convaincus que les avantages deviendront manifestes avec le temps, car cela constituera une part plus importante de la retraite des gens.

Le président: Je vous remercie, madame Chatel.

Mme Sophie Chatel: Je vous remercie.

Le président: Le temps est écoulé.

Il me reste à remercier M. Graham et M. Leduc de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada. Nous vous remercions au nom des 21 millions de Canadiens qui contribuent au régime de pension pour les investissements que vous faites avec ces contributions.

Comme M. Ste-Marie l'a mentionné, je veux aussi remercier nos analystes. Ils font un excellent travail en nous fournissant des notes d'information, des questions, etc., ce qui nous aide beaucoup. Je tiens aussi à remercier le greffier, toute l'équipe du comité des finances et tous ceux qui sont ici. Nous vous remercions sincèrement de votre présence.

Je suis nouveau dans ce rôle, mais je crois comprendre que vous venez chaque année. Je ne sais pas si c'est toujours à la même période de l'année. Le greffier m'indique que c'est en gros le cas, alors nous vous retrouverons dans un an pour une mise à jour sur les activités de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada.

Je vous remercie.

M. John Graham: Je vous remercie.

Le président: Chers collègues, nous allons suspendre la séance maintenant. Nous allons passer à huis clos et donner le temps à ceux qui participent à distance d'ouvrir une autre session dans Zoom.

Je vous remercie.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>